



Succession part réservataire

Par marie334231

Bonjour, je voudrais savoir si dans la part réservataire on peut y inclure la maison principale - ou cela ne concerne que les comptes bancaires or maison principale -

Par kang74

Bonjour

On ne comprend pas de quoi vous parlez .

On parle de réserve héréditaire à la mort d'une personne qui a des héritiers qui bénéficient de cette réserve .

Cette réserve est un % de la valeur du patrimoine du défunt, qu'importe la nature de ce patrimoine.

Par marie334231

c'est exactement ce que je voulais savoir , peut importe la nature - donc la valeur de l'immobilier peut suffire largement pour la réserve héréditaire, si les comptes bancaires sont inférieurs à cette valeur - je ne suis peut-être pas très claire mais je pense que vous avez compris -merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

La réserve héréditaire est une part du patrimoine, ce n'est pas un montant fixe mais un pourcentage de la valeur totale, et qui dépend du nombre d'enfants du défunt.

Si un bien immobilier fait partie de la succession, le notaire est indispensable pour établir les attestations de propriété après décès.